

ATTESTATION D'AUTORISATION D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNEE 2024 / 2025

(à remplir par les parents séparés, divorcés, en cours de séparation)

Fait à :	le :	Signature :
pour la rentrée 2024/	'2025 à l'école publique de Givors	
à inscrire notre enfa	ant	né(e) le
domicilié(e)		
autorise par la présen	nte Mme – M	père*, mère*
domicilié(e)		
Je soussigné(e) Mme	– M	père*, mère*

Important: joindre obligatoirement à cette attestation la copie de la carte nationale d'identité recto/verso du parent n'effectuant l'inscription scolaire.

Article 441-7 du code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.